

ASSESSORAT DES BIENS ET ACTIVITES CULTURELS, DU SYSTEME EDUCATIF
ET DES POLITIQUES DES RAPPORTS INTERGENERATIONNELS

COURS DE RECYCLAGE EN LANGUE FRANCAISE AUX TERMES DES ALINEAS 2 ET 3 DE L'ARTICLE 9
DE LA **LR N° 12 DU 8 MARS 1993** (*AVIS DU 11/12/2023*) – ANNEE **2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

N°	NOM	PRENOM
1	FERRERO	MATTEO
2	GHYSELEN	KATLEEN JULIANA JOZEFA
3	GIRRI	FABRIZIA
4	OREILLER	MAURO
5	SALMÈ	MARIA TERESA
6	SCANCARELLO	CARLOTTA

Pour les candidats dont les noms figurent dans la liste susdite, la fréquence de ce cours est indispensable pour le maintien de la validité de l'attestation de la connaissance de la langue française aux termes de l'article 9 de la loi régionale n° 12/1993.

Les candidats admis qui ne pourront pas participer au cours de formation sont priés de le communiquer à l'adresse de courrier électronique : istruzione@regione.vda.it.

L'attestation de participation sera délivrée aux personnes qui auront suivi au moins **80%** du cours, soit **16 heures** minimum.

Le présent avis vaut notification à tous les effets.

Aoste, le 15 mars 2024